

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2024

### PROCÈS VERBAL

---

Présents : Claude ARMBRUSTER, Jérôme CONVERSET, Sylvie GROSDÉMOUGE, Stéphane JANOT, Olivier MONNIER, Claude VUILLEMIN.

Absents : André BILLOTTE, Fabrice HALLER, Marcel TAVERNIER

#### Désignation d'un secrétaire

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Olivier MONNIER a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h04.

#### Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2024

Ni question ni remarque

POUR : 6

#### DELIBERATIONS

##### 1- 2024-6-1 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION AUX CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CDG70

L'adhésion aux contrats d'assurance pour les risques statutaires prend fin le 31/12/2024, il convient donc de la renouveler. Pour mémoire cette assurance sert à compenser les remplacements d'agents absents pour maladie le taux de prime sera de 7.99 % pour les agents à temps complet (8.53 % actuellement) et le taux pour les agents à temps non complet est inchangé soit 1.10 %.

Ni question ni remarque

POUR : 6

##### 2- 2024-6-2 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU SERVICE PREVENTION ET ACCOMPAGNEMENT AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI DU CDG70 – 2025/2027

L'adhésion au service prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi arrive à son terme le 31/12/2024 Cette adhésion permet, de répondre aux **obligations réglementaires** fixées par les articles 4 et 5 du décret n° 85-603 modifié, qui stipulent respectivement que l'autorité territoriale doit désigner "des assistants ou conseillers de prévention" et "l'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et la sécurité (ACFI)".

La mission du service, est d'assister et de conseiller l'autorité territoriale, dans le domaine de la prévention et du maintien dans l'emploi. A ce titre, le service pourra :

- apporter aide de proximité et conseil en prévention des risques, ergonomie, organisation... **assurer une analyse des accidents du travail** (avec déplacement sur site de l'ACFI ou du conseiller de prévention) afin d'aider la collectivité dans la reconnaissance ou non de l'imputabilité, faire le lien avec le service de médecine du CDG70 pour assurer la mise en œuvre des services annexes : maintien dans l'emploi, soutien psychologique, aide au

reclassement, accompagner la collectivité dans l'adaptation du poste de travail suite à la prescription de restrictions médicales,

- soutenir les agents et la collectivité dans la gestion des problématiques de santé, de handicap, de logement, les difficultés financières, familiales ou encore les conduites addictives.

Le coût de ce service est de 0.11 % de la masse salariale ou 100 € minimum.

Ni question ni remarque

POUR : 6

**3- 2024-6-3 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A LA MISSION MUTUALISEE RGPD PROPOSEE CONJOINTEMENT PAR LE CDG70 ET LE CDG54, ET DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD).**

L'adhésion arrive à échéance le 31/12/2024, il convient de la renouveler afin d'être en règle en ce qui concerne la protection des données. Cette adhésion a un coût de 30 € par an.

Ni question ni remarque

POUR : 6

**4- 2024-6-4 : VALIDATION DE L'ETAT D'ASSIETTE 2025.**

L'ONF propose les parcelles 3j, 4i, 8i, 19p, 24a, 26a, 28r pour les grumes et houppiers et la parcelle 10j pour l'affouage sur pied.

Ni question ni remarque

POUR : 6

**5- 2024-6-5 : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE BUCHERONNAGE**

Le Maire présente les tarifs de l'entreprise SASU Billotte :

Abattage, façonnage grumes feuillus : 13.50 € HT du m<sup>3</sup>

Débardage grumes feuillus : 11.50 € HT du m<sup>3</sup>

Façonnage, débardage pour stères bord de route : 39 € HT du stère

Façonnage de tonne et cubage : 14.50 € HT du m<sup>3</sup>

Ni question ni remarque

POUR : 6

**6- 2024-6-6 : RESTAURATION DES VESTIGES DU CHATEAU – 16<sup>EME</sup> TRANCHE.**

La quinzième tranche, réfection du mur route des Monts Salins est terminée, il faut donc décider de la prochaine tranche. Il est proposé au conseil de valider le devis élaboré par AIIIS qui correspond à la réfection du mur de soubassement du château pour un montant de 20 700 €.

Ni question ni remarque

POUR : 6

**7- 2024-6-7 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2023.**

Le RPQS eau potable 2023 a été saisi, et présenté au conseil pour validation.

Ni question ni remarque

POUR : 6

**8- 2024-6-8 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022 ET 2023.**

Les RPQS assainissement collectif 2022 et 2023 ont été saisis, et présentés au conseil pour validation.

Ni question ni remarque

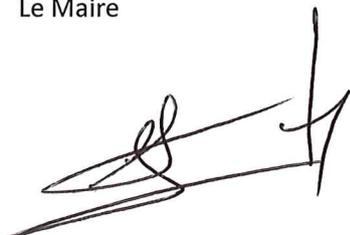
POUR : 6

**QUESTIONS DIVERSES**

- Feu récompense pour la sécurité rue de Saulnot. Le maire a reçu une proposition commerciale pour voir si le matériel peut être utile dans cette rue.
- Mise en place d'un radar sur la rue de Saulnot : cette éventualité doit être étudiée, car il y a trop de problèmes liés à la vitesse excessive de certains automobilistes.
- Eau : arrivée au château d'eau 138 m<sup>3</sup> pour une consommation moyenne de 39 m<sup>3</sup> jour.
- Route des corvées : réfection de la chaussée et pose d'enrochement
- Chemin du bois route de Faymont : le bord du chemin à été arraché sur 35 m environ, sa réfection était absolument nécessaire pour stopper la dégradation de la chaussée.
- Chemin blanc : rebouchage des trous avec du tout-venant, curage des fossés et des conduits d'évacuation des eaux pluviales.
- Chemin des Monts de Salin : un arrêté municipal a été pris, seuls les riverains (propriétaires ou locataires de terrains) sont autorisés à y accéder avec un véhicule motorisé.
- Les vœux du maire auront lieu le samedi 11 janvier 2025 à 18h à l'ancienne école.
- Le repas des anciens aura lieu le dimanche 19 janvier 2025 à l'ancienne école.

Fin de séance à 21h02

Le Maire

A black ink signature, appearing to be 'S. J.', written over a horizontal line.

Le secrétaire

A blue ink signature, appearing to be 'C. J.', written over a horizontal line.